

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

80 184

Objet

GOLF DE LA COTE DE  
BEAUTE - Tarifs 1981

DATE DE CONVOCATION

24 Novembre 1980

DATE D'AFFICHAGE

24 Novembre 1980

Nombre de conseillers  
en exercice 27

Nombre de présents 18

Nombre de votants 23

P 23

CONTRE

ABSENCES

UNANIMITE

# Extrait du Registre des Delibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt  
le vingt huit novembre à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, BOUTET, BOUCHET, Melle FOUCHÉ  
MM. DUFOUR, CABAL, COLLE, TETARD, NAULIN, BOISARD, GUICHAOUA, BOULAN  
BROTREAU, BERLAND, DUFEIL, PELLETIER, Mme TACQUET

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. LACHAUD par M. LIS - PAPEAU par M. GUICHAOUA  
TAP par M. CABAL  
MAURELLET par M. BOISARD  
POUMAILLOUX par M. BOUTET

Absents : MM. MONTRON  
VIAUD  
POUGET

M PELLETIER

a été élu Secrétaire.

Par délibérations en date des 13 novembre 1979 et 22 février 1980,  
le Conseil Municipal a fixé les tarifs d'usage du Golf de la Côte de  
Beauté.

La Commission des Finances réunie le 14 novembre 1980 a émis  
un avis favorable aux tarifs proposés pour 1981.

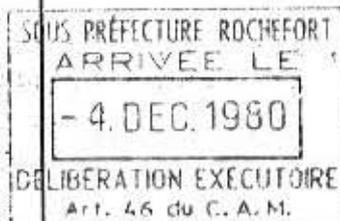
Ces propositions ont été présentées à l'association sportive du  
Golf lors d'une réunion de concertation qui a eu lieu le vendredi 7  
novembre 1980 et ont reçu l'accord du Président et des membres pré-  
sents de son bureau.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu l'accord de l'association sportive du golf en date du 7/11/80,  
- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du  
14/11/80,

DECIDE :

- de fixer à compter du 1er janvier 1981, les tarifs d'usage du  
Golf comme suit :



DCM du 16/11/79  
du 22/02/80

I - ABONNEMENTS (du 01.01.81  
au 31.12.81)

a)	abonnement individuel	1 500 F	1 750 F
b)	abonnement ménage ( à ce barème, il y aura lieu d'ajouter la licence fédérale comportant l'as- surance qui est obligatoire)	2 100 F	2 450 F
c)	casier de chariot	120 F	150 F
d)	casier de vestiaire	120 F	120 F

II - GREEN-FEES ET SEJOURS

a) hors saison

.	Green-fee en semaine	34 F	38 F
.	Green-fee samedi ou dimanche ou jour férié	45 F	50 F
.	Green-fee week-end (samedi et dimanche)	-	80 F
.	Une semaine	160 F	190 F
.	Un mois	410 F	490 F

b) en saison (1er juin au 30 sept)

.	Green-fee en semaine	45 F	50 F
.	Green-fee samedi ou dimanche ou jour férié	60 F	65 F
.	Green-fee week-end (samedi et dimanche)	-	100 F
.	Une semaine	200 F	250 F
.	Un mois	540 F	710 F

ab1) Forfait contractuel semaine

	pour Etrangers (sauf en Juil. et Août)	-	40 F
--	---	---	------

c) Practice (toute l'année)

	droit d'entrée journalier pour les non-abonnés	10 F	10 F
	seau de balles	5 F	5 F

(réduction de 50 % sur l'ensemble des  
tarifs jusqu'à 25 ans)

(gratuité pour juniors jusqu'à 21 ans  
avec le brevet sportif golf)

III - TARIFS ETUDIANTS

(jusqu'à 25 ans)

a)	mois (hors saison)	120 F	150 F
b)	mois (en saison)	170 F	200 F

IV - LECONS (Balles non comprises)

.	$\frac{1}{2}$ heure	35 F	40 F
.	série de 10 leçons d' $\frac{1}{2}$ heure	315 F	360 F

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre, MM les membres présents.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre LIS.